
Métallurgie (industries)

Vosges

IDCC 2003

Convention Collective départementale du 16 mars 1998⁽¹⁾

(1)

Remplace la convention collective du 1^{er} mars 1978 étendue par arrêté du 16 avril 1982, JO 2 juin 1982

[Étendue par arrêté du 15 juin 1998, JO 25 juin 1998]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

